

Image not found or type unknown



# EN ATTENTE JUGEMENT COUR D APPEL

Par **CDACJ**, le **22/04/2015** à **14:47**

Bonjour

j'ai un dossier prudhommal en cours d'appel.

mon représentant m'a informé que: "En délibéré Cour d'Appel, attente donc du jugement".

Cela veut dire quoi? Cela peut prendre combien de temps pour le jugement?